



Montreuil, le 18/02/2021

GT du 9 février 2021

État des lieux et continuité d'activité dans le contexte de la crise sanitaire

PROPOS INTRODUCTIFS ET RÉPONSES DIVERSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le télétravail n'est pas encore tout à fait au niveau, notamment au regard des consignes ministérielles. Néanmoins, sur le plan du nombre de contaminations, nous restons sur des niveaux relativement bas.

Tout le monde doit en faire le plus possible. Passer de 1 à 2 jours, de 2 jours à 3 jours, etc. ADONIS et ADELIE sont 100 % télétravaillables (35 % et 23 % des agents les utilisent à la DGFIP d'après une enquête interne). La question du niveau d'équipement doit être réglée pour les matériels du point de vue qualitatif et pas seulement quantitatif.

Mayotte : situation sanitaire difficile, taux de positivité à 25 %, le mode confinement est en vigueur et fait l'objet d'une attention très forte pour éviter de basculer dans une situation non maîtrisée. Pas de PCA déclenché à ce stade mais suivi heure par heure. Des décisions locales de confinement et mises en place de PCA variables pourraient être décidées selon les territoires. La question est, quid du maintien d'un dispositif qu'on connaîtrait dans la durée, compte tenu de la campagne IR ? Il faudrait prévoir un renforcement si on bascule en confinement. Néanmoins, le PCA se fera dans de meilleures conditions qu'en mars dernier car des progrès ont été faits en matière d'accessibilité des applications en télétravail.

Contrôle fiscal : l'activité actuelle fonctionne normalement sous 2 réserves : certains vérificateurs sont en appui à la Task force DGE sur la base du volontariat sur le fonds de solidarité et il y aura aussi des demandes pour la campagne IR. L'objectif est de lui faire reprendre un rythme normal, mais les indicateurs n'ont pas la valeur habituelle ; on le redira. Et 2021 ne sera pas non plus normale de ce point de vue.

France services : le déploiement continue et la DGFIP y participe. Lors de la campagne déclarative, ils seront utilisés (petite distance, petit flux, moins de clusters...). Plusieurs centaines d'agents (250) sont attirés pour prendre une fonction d'agent d'accueil.

Campagne de vaccination : l'idée fait son chemin au niveau ministériel, y compris avec les mutuelles, mais on n'est pas encore en mode tout public pour l'instant. Des questions se posent ; par exemple quid s'il y a des fonctionnaires d'autres ministères dans le même bâtiment que les services du MEF ?

Situation sanitaire

Pas de signalement sur les masques distribués par la DGFIP, qui sont de catégorie 1, mais alerte sur les masques artisanaux.

Masque FFP2 pour la DGFIP ? Il ne faut pas faire de surenchère par rapport aux autres directions qui accueillent aussi du public et ne seraient pas équipées de la même manière.

Masques inclusifs : on va partager les adresses avec les directions pour qu'elles puissent s'approvisionner.

Les besoins en plexiglass ont été satisfaits par rapport aux demandes des directions.

La nouvelle règle des 2 mètres de distance s'applique seulement si on ne porte pas le masque.

Référents COVID dans le réseau : ils ont testé des sites pour voir le respect des règles ; 2 sites sur 3 n'appellent pas d'observations. Pour les autres, il s'agit essentiellement de manque d'affichage des consignes et quelquefois pour absence de port du masque. Des rappels ont été faits.

Vigilance pour agents durablement éloignés : 500 sont en ASA COVID, dont 250 depuis mars 2020. Des consignes ont été données aux directions locales (communication de fiches à l'attention des cadres pour reprendre contact).

Livraisons de matériels informatiques : liaisons permanentes avec les DISI pour aider à répartir les PC (1000 à 2000/semaine) avec les listes des personnes prioritaires par les directeurs.

Conséquences de la crise économique : nous avons dû répondre aux demandes d'appui des collectivités locales



et continuer à assurer la gestion et la comptabilité de tout le bloc territorial et hospitalier. Passé les effets de stupeur du début, cela a permis de cantonner l'impact financier à court terme et cela se voit dans les comptes de 2020. Le devoir d'appui est plutôt sur des cas particuliers. Il n'y a pas d'effondrement financier global des collectivités locales.

Gestion fiscale : le sujet est de préparer la campagne déclarative de l'impôt sur le revenu dans des conditions satisfaisantes. Il n'est pas prévu de modification des dates, mais il faut rester dans notre manière de communiquer. Il faut pouvoir modifier le message en urgence si confinement.

Fonction financière de l'Etat et fonds de solidarité : la clôture des comptes de l'Etat est « plutôt favorable ». Il n'y pas de difficulté notable (paye, pensions dépenses...). Mais MOA, SIE et plateforme DGE sont les principaux nœuds d'activité où la demande est très forte, y compris dans les volets réglementaires (plusieurs changements de formulaires par mois). Le dispositif a été musclé (plateforme DGE, CDC avec ACCOS) et les SIE doivent s'organiser pour traiter les demandes rejetées, très majoritairement pour motif légitime.

Intervention de la CGT Finances Publiques :

Points d'actualité :

La situation sanitaire avec l'arrivée des variants est préoccupante, la tension augmente et on peut basculer rapidement.

Nous avons vécu récemment le fait de déclarer des cas contacts alors que les collègues ont tous respecté les consignes. Malgré la distanciation et le masque il y a eu des contaminations. IL s'agit du variant anglais, les cas contacts ont été appelés par la CPAM qui leur a annoncé une quatorzaine obligatoire après le test positif.

De plus en plus de classes d'école ferment, il faut donc prévoir de plus en plus de garde d'enfants sous forme d'ASA.

Concernant le télétravail confiné : s'il est question d'une simple recommandation pour que chacun.e fasse une journée de plus, nous pouvons ne pas être en désaccord, la CGT reste sur sa revendication du volontariat. Nous insistons par contre sur les listes de volontaires qui ne sont toujours pas équipés.

La CGT dénonce depuis de long mois la non adaptation des postes à domicile pour les collègues en situation de handicap.

De manière générale, cette crise sanitaire et ses conséquences durent maintenant depuis presque un an, et la fin n'est toujours pas annoncée.

Des mesures doivent être prises s'agissant de l'organisation du travail de façon globale au sein des services, les postes de télétravail doivent être adaptés aux situations de handicap et il devient urgent que l'administration prenne en charge les frais engendrés par le télétravail confiné, sans attendre les discussions qui ne portent de toute façon que sur les protocoles futurs et hors crise.

La CGT réitère sa revendication de banalisation des journées de travail et/ou de réduction du temps de travail.

La CGT demande le report des CAP de discipline, qui ne peuvent

pas se tenir en distanciel.

La CGT, en compléments des chiffres fournis sur le fonds de solidarité, demande un état des lieux du recouvrement des impôts pour 2020 compte tenu de la crise économique et des aides versées aux entreprises. La DG s'engage à fournir les indicateurs, mais ils ne sont pas tous connus à cette date.

Réponse de la direction générale aux commentaires des organisations syndicales

Banalisation des horaires : on constate que les heures de départs des agents ne changent pas. Les directions doivent être assez souples sur ce sujet. Pour autant, cela ne justifie pas de banalisation du temps de travail journalier.

Pas de changement sur les réunions de 6 personnes maximum depuis la dernière consigne du 1er ministre.

Menaces de mort sur les agents : il existe des procédures à suivre (fiche de signalement, prévenir RH2B, référents locaux...). La dg est prête à discuter, y compris sur le sujet immobilier.

Fermetures de classes et ASA : la règle reste l'ouverture. Donc c'est télétravail en priorité, sauf quand la garde des enfants rend le télétravail impossible (selon l'âge etc). A défaut d'autre solution, il peut y avoir recours à l'ASA.

Plan de continuation d'activité : Réponse la direction générale aux commentaires des organisations syndicales

NRP et PCA avec poursuite des expérimentations : il y a 2 situations différentes : celle où on est engagé sur des travaux en cours et celle d'une expérimentation future (ex : compte financier unique). Ce qui est dans le PCA c'est l'incontournable et le reste est important. Une fois qu'on a fait l'indispensable, on continue les expérimentations (ex : paiement de proximité chez les buralistes).

NRP et classement des postes comptables et travaux immobiliers : on peut retirer des missions du PCA, mais ce n'est pas parce que le classement est une opération longue (2/3 ans) qu'on doit se mettre en situation inconfortable en sortie de PCA (ex un élu qui a prévu de récupérer un bâtiment à une date prévue).

Document support du PCA : il s'agit de proposer une priorisation des missions, si on devait choisir en cas de reconfinement et fermeture des écoles (c'est-à-dire les missions socles). Il a été travaillé avec les directeurs et les délégués, cette fois-ci. C'est une boussole avec mise à jour du PCA et analyse approfondie des risques, comme le demandaient les organisations syndicales.

Détailler le PCA et ajouter des missions : le document du PCA est une boussole qui permet de laisser des marges de manœuvres en dessous. Il ne faut pas aller vers un cadrage très fin, car la capacité d'organisation locale est très différente (être Girondin plutôt que Jacobin !). Un PCA beaucoup plus hiérarchisé est d'un emploi moins facile. Plus on sous-priorise plus c'est compliqué. Le diable se glisse dans les détails. Nous avons effectivement une masse d'équipement supérieure au télétravail, on pourrait se demander pourquoi en rabattre dans le PCA dès lors que l'on peut... L'objectif n'est pas de chercher des missions dont on peut s'abstenir, sans porter préjudice au fonctionnement du pays !